

Le 3 mars 2014

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 3 mars 2014 à 19h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire suppléant, Ron Stewart, et les conseillers : François Reid, Robert Deschamps, Robert Young, Agnes Wightman, et Barbara Bellingham, tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Nicole Blinn, directrice générale est aussi présente.

ABSENCE

Le maire Greg Vaughan

14-03-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant les sujets suivants :

- 8a) Déclaration sous serment Code d'éthique
- 13a) Soirée vins & fromages reconnaissance aux bénévoles

14-03-02

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 3 février, soit adopté.

14-03-03

COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN MARS 2014

Total des salaires : \$ 12,265.38

CHÈQUE FOURNISSEUR NO.

0715*	Ate D'usinage Bourgea	Tuyau hydraulique	100.31
0716	Axion		223.93
0717*	Barbara Bellingham	Formation	100.00
0718	Bell		223.70
0719	Bell Mobilité		23.00
0720	Laurian Bouchard	Remb. Dép.	89.60
0721	Bureau en Gros		126.43
0722	CDS		155.40
0723	Communication Plus		195.23
0724	Deragon Ford	changement d'huile	133.10
0725*	Robert Deschamps	Remb.Dép.	211.99
0726	Dépanneur Bedford		239.30
0727	Dépanneur Stanbridge East		86.14

CHÈQUE FOURNISSEUR NO.

0728*	Équip. Inotrac Inc.	Filtre tracteur	157.14
0729	Exova		170.75
0730*	Graymont Inc.	Granulat calcaire	1850.33
0731*	J.A.Beaudoin	Feu St. Ignace	847.95
0732	Librairie Moderne		18.85
0733*	Mun. Saint Armand	Entraide	560.25
0734*	Mun. Notre-Dame	Entraide	2160.88
0735*	Plomberie Claude Boulet	5, Academy	109.22
0736	Postes Canada		52.81
0737	Premier Tech Aqua		1135.38
0738	Les Pétroles Dupont		8642.14
0739*	Rhicard Excavation		1046.27
0740	R.I.E.D.S.B.M.		1530.92
0741	R.M.Leduc	Biblio	102.91
0742	Rona Levesque		20.06
0743	Récupération 2000 Inc.		5222.27
0744	Réseau Biblio		1461.32
0745	Le Réseau Mobilité Plus		191.78
0746*	Signo Tech	Panneau signalisation	688.65
0747*	Société de L'Assurance Automobile		5739.87
0748*	Techno Contrôle 2000	Inspection extincteur	179.95
0749	Telus		140.07
0750*	Ville de Farnham	Entraide	1188.56
0751*	Ville de Bedford	Entraide / Formation	6733.06
0752*	Agnes Wightman	Formation	117.19
0753*	Robert Young	Formation	120.19
0754*	Ministre du Rev. QC	R.R.Q. / 2011	95.82
0755	Peter Beaucage	Neige / février	2382.30
0756*	MRC Brome-Missisquoi	1 ^{er} vers. Quote -part	26294.00
0757	Stéphane Matte		45.00
0758*	Coop Pays des Vergés	Don	355.00
0759*	Avanté Women's Center	Don	150.00
0760	Télé-Page		491.24

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

OFFRE DE SERVICE MEGAWATT

Présentation par M Louis Hak sur la gestion de la protection de systèmes informatiques. Suivi

14-03-04

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÈGLEMENT NO 413

Avis de motion ayant été donné à une assemblée antérieure, et après les délais nécessaires, il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu d'adopter le règlement no 413 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

Suite à l'adoption du règlement, le conseiller Robert Young et les conseillères Agnes Wightman et Barbara Bellingham ont prononcé sous serment devant l'assemblée la déclaration suivante :

« Je, _____, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de _____ dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de (la municipalité de Stanbridge East) et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. ».

Tel que requis par le code d'éthique des élus.

14-03-05 **ADOPTION - RÈGLEMENT NO 414 -DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU CROTHER'S BROOK**

Avis de motion ayant été donné à une assemblée antérieure, et après les délais nécessaires, il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'adopter le règlement no 414 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux sur le cours d'eau Crother's Brook.

14-03-06 **ADOPTION - RÈGLEMENT NO 415 -DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU OCTAVE-GAUDREAU ET SA BRANCHE 1**

Avis de motion ayant été donné à une assemblée antérieure, et après les délais nécessaires, il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu d'adopter le règlement no 415 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux sur le cours d'eau Octave-Gaudreau et sa Branche 1.

14-03-07 **DEMANDE CLAIRE LANCTÔT / NASSER BOUMENNA
AUTORISATION CPTAQ**

CONSIDÉRANT la demande de madame Claire Lanctôt et de monsieur Nasser Boumenna pour obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 2522 située au 39 chemin North soit, une superficie d'environ 100m² afin de pouvoir aménager le rez-de-chaussée de l'ancien « coach house » à des fins résidentielles pour loger de façon temporaire les parents de madame Lanctôt.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un bâtiment de ferme existant et que l'étage de l'ancien coach house a déjà fait l'objet d'une déclaration à la CPTAQ (dossier no 374614) pour héberger les employés de la ferme;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une occupation temporaire compte tenu que les parents de madame Lanctôt sont en perte d'autonomie et que leurs problèmes de santé vont nécessiter plus de soins dans un avenir plus ou moins rapproché;

CONSIDÉRANT que les propriétaires comptent, après le départ de leurs parents, réaménager cet espace pour la transformation et le nettoyage de leurs produits maraîchers;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage municipal autorise les pavillons jardins en zone agricole et que ces derniers se définissent comme étant « un bâtiment accessoire à une résidence unifamiliale situé sur le même terrain que celle-ci pouvant servir d'usage résidentiel complémentaire à l'habitation principale, par exemple, à titre de maison d'invités »;

CONSIDÉRANT que les propriétaires s'engagent à déposer une demande de dérogation mineure pour permettre un pavillon jardin d'une superficie de 100m² alors que la superficie maximale autorisée est de 75m²;

CONSIDÉRANT que les autres dispositions réglementaires concernant les pavillons jardins sont satisfaites;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact sur :

- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des superficies visées;
- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- les activités agricoles existantes et leur développement;
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal dans l'alternative où la dérogation mineure est accordée;

CONSIDÉRANT qu'il existe ailleurs sur le territoire de la municipalité hors de la zone agricole, des espaces appropriés disponibles pour la construction;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Deschamps et résolu unanimement d'appuyer la demande de madame Claire Lanctôt et de monsieur Nasser Boumenna visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 2522 située au 39 chemin North d'une superficie d'environ 100m² afin de pouvoir aménager le rez-de-chaussée de l'ancien « coach house » à des fins résidentielles pour loger de façon temporaire les parents de madame Lanctôt.

14-03-08

PROJET VIRAGE RIVAGES-DISTRIBUTION 2014

CONSIDÉRANT que le projet « Virage Rivages » permet de revégétaliser les bandes riveraines et autres endroits sensibles à l'érosion;

CONSIDÉRANT que des bandes riveraines en meilleur état entraîneront des lacs et des cours d'eau en meilleure santé ce qui bénéficiera à l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller François Reid appuyé par la conseillère Barbara Bellingham et résolu de participer à la distribution d'arbustes en vue de revégétaliser les rives, les cours d'eau, les bordures de fossés et les pentes fortes pour diminuer l'érosion des sols. D'informer la MRC que la municipalité de Stanbridge East achètera 128 arbustes au coût unitaire de 2.13\$ pour planter sur nos terrains municipaux ou pour distribuer gratuitement à nos citoyens en avril prochain.

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – CABBE

La municipalité ne souhaite pas participer à la soirée hommage aux bénévoles 2014

14-03-09

SOIRÉE VINS & FROMAGES RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu que la municipalité verse un montant de 300\$ pour la soirée vins & fromages le 11 avril 2014 en reconnaissance des bénévoles municipaux.

14-03-10

**RENOUVELLEMENT APPUI COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À DOMICILE
DU PAYS DES VERGERS**

Il est proposé par la conseillère Barbara Bellingham, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu que la Municipalité de Stanbridge East fasse une contribution monétaire de 355.00\$ à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers, pour l'année 2014.

14-03-11

CONTRIBUTION JOURNÉE INTERNATIONAL DES FEMMES

La conseillère Barbara Bellingham déclare son intérêt personnel et se retire de la discussion et le vote de ce point.

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu de contribuer un montant de 150\$ au Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi pour l'organisation de l'événement « Des clés à la portée de toutes » qui aura lieu le samedi 8 mars au zoo de Granby.

14-03-12

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu à l'unanimité de décréter le mois d'**avril Mois de la Jonquille** et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**CONTRIBUTION ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES
PHYSIQUES DE COWANSVILLE ET RÉGION**

La municipalité ne souhaite pas faire une contribution.

PLAN D'ACTION MADA

Plan D'Action MADA Municipalité de Stanbridge East

Axis Communication

OBJECTIVE	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTNER	SCHEDULE		
				2014	2015	2016
Informier les personnes âgées des services	Media poste annoncent les services disponibles	Municipalité Barbara Bellingham		X	X	X
	Installer un babillard extérieur	Municipalité Robert Deschamps		X		

Axis Loisirs

OBJECTIVE	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTNER	SCHEDULE		
				2014	2015	2016
Diversifier et décentraliser les activités de loisirs et culture	Encourager nos associations existantes	Municipalité			X	

Axis Habitation - Logement

OBJECTIVE	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTNER	SCHEDULE		
				2014	2015	2016
Favoriser le développement de lodgement pour aînés	Encourager le développement de logements pour personnes âgées	Municipalité		X	X	X

Axis Aménagement urbain

OBJECTIVE	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTNER	SCHEDULE		
				2014	2015	2016
Promouvoir l'accessibilité pour les personnes en perte d'autonomie	Augmenter le nombre de bancs	Municipalité Robert Deschamps			X	

14-03-13

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

La directrice générale dépose la liste.

- 5197_44_0390
- 4994_23_7030
- 5097_75_5257
- 5098_72_0899
- 4899_73_9580

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu de vendre les immeubles ci-haut pour défaut de paiement de taxes si les propriétaires ne paient pas au moins les montants exigés plus intérêt, avant le 10 mars 2014.

14-03-14

VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu de demander à la MRC de Brome-Missisquoi de vendre l'immeuble suivant pour défaut de paiement de taxes si les propriétaires ne paie pas au moins les taxes municipales pour les années 2009, 2010 et 2011 plus l'intérêt, avant le 10 mars 2014 :

<u># Rôle</u>	<u>Propriétaire</u>	<u># Lot</u>	<u>Adresse civique</u>
5098-72-0899	Sarazin, Fabien & Dulude, Annie	2497	11, chemin North, Stanbridge East

Taxes municipales:	2014	\$1,030.15	calculées jusqu'à la date de la vente, le 12 juin 2014
	2013	\$1,939.62	
	2012	\$1,898.60	
	2009-2010-2011	\$3,705.16	
	Intérêts :	<u>\$1,641.42</u>	calculées jusqu'à la date de la vente, le 12 juin 2014

T o t a l : \$10,214.95

- Le conseil municipal de Stanbridge East mandate et délègue, le cas échéant, la directrice générale Nicole Blinn ou le maire Greg Vaughan à assister et à représenter les intérêts de la municipalité à l'occasion de la vente pour non-paiement des taxes, à la MRC le 12 juin prochain.

Note : Si une Commission Scolaire demande la vente de cet immeuble pour défaut de paiement de taxes scolaires, tous les arrérages de taxes municipales, plus les intérêts devront être payés.

CORRESPONDANCE KENNY GARDNER- 35, RUE RIVER

Considérant que l'inspectrice municipale à déterminer que l'immeuble est un 2 logements il est convenu de ne pas enlever l'unité de taxe d'égout pour le 35, rue River.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Nicole Blinn, Directrice générale

Ron Stewart, maire suppléant